

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE BLAINVILLE

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Comité exécutif de la Ville de Blainville, tenue le **18 juin 2026 à 14:00** en la Salle Roger-Boisvert située au 1000, chemin du Plan-Bouchard à Blainville, à laquelle sont présents : la présidente, M^{me} Liza Poulin, M^{me} Nicole Ruel, MM. Stéphane Bertrand et Jean-François Pinard, membres.

Assistent également à l'assemblée, Chantal Gauvreau, directrice générale et Patrick St-Amour, directeur des Services juridiques et greffier.

À 14 h 15, Madame la présidente ouvre la séance.

RÉSOLUTION...
CE-2026-06-092ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
CE-2026-06-093APPROBATION – PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 28 MAI 2026

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du **28 mai 2026**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
CE-2026-06-094APPROBATION DE SOLDES DISPONIBLES
RÈGLEMENTS D'EMPRUNT APPROUVÉS

ATTENDU QUE la Ville de Blainville a entièrement réalisé la dépense décrétée de même que le financement permanent correspondant à l'objet des règlements d'emprunt mentionnés ci-dessous;

ATTENDU QUE la Ville de Blainville peut utiliser des soldes disponibles lors d'un refinancement;

ATTENDU QUE le refinancement de plusieurs règlements d'emprunt au montant de 4 217 000 \$ en date du 16 juillet 2026.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et résolu que soient appropriés les soldes disponibles en réduction de l'emprunt approuvé par le **Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation** aux règlements d'emprunt d'origine suivants, savoir :

Règlements	Montant à approprier
1604	10 582.55 \$
1611	34 412.29 \$
TOTAL	44 994.84 \$

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au **Service du financement municipal**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
CE-2026-06-095

AUTORISATION DE SIGNATURE
ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À L'ÉCHANGE DE
SERVICES EN MATIÈRE DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE ET
LES SINISTRES ENTRE LA VILLE DE BLAINVILLE ET LA VILLE DE
LACHUTE

ATTENDU les dispositions des articles 468 et suivant de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19) et de l'article 33 de la *Loi sur la sécurité incendie* (RLRQ c. S-3.4).

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et résolu d'autoriser la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville l'*Entente intermunicipale relative à l'échange de services en matière de protection contre l'incendie et les sinistres entre la Ville de Blainville et la Ville de Lachute*, laquelle entente est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
CE-2026-06-096

CONFIRMATION D'EMBAUCHE
PRÉPOSÉ AUX SERVICES AU PUBLIC
SERVICE DES LOISIRS, CULTURE, BIBLIOTHÈQUE
ET VIE COMMUNAUTAIRE

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et résolu de confirmer l'embauche de *Mme Isabelle Théotol* au poste permanent de « *préposé aux services au public* » au Service des loisirs, culture, bibliothèque et vie communautaire, à compter du 28 juin 2026. Ce poste est accrédité par le Syndicat Canadien de la Fonction Publique (S.C.F.P.), section locale 2229, cols blancs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
CE-2026-06-097

EMPRUNT PAR ÉMISSION D'OBLIGATIONS AU MONTANT DE
17 561 000 \$ DATÉES DU 16 JUILLET 2026 – CONCORDANCE ET
COURTE ÉCHÉANCE

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Blainville souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 17 561 000 \$ qui sera réalisé le 16 juillet 2026, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
1407	130 600 \$
1411	300 300 \$
1414	115 600 \$
1427	102 100 \$
1437	247 800 \$
1439	569 800 \$
1474	54 800 \$
1497	158 600 \$
1502	118 900 \$
1508	27 700 \$
1517	27 800 \$
1522	78 400 \$
1530	364 000 \$
1565	101 100 \$
1581	130 000 \$
1587	246 300 \$
1604	73 300 \$
1611	205 700 \$
1614	360 100 \$
1616	517 400 \$

1625	240 700 \$
1658	960 000 \$
1659	950 000 \$
1665	1 780 000 \$
1667	500 000 \$
1670	900 000 \$
1672	1 500 000 \$
1687	5 000 000 \$
1692	1 800 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, c. D 7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 1658, 1659, 1665, 1667, 1670, 1672, 1687 et 1692, la Ville de Blainville souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et résolu :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

- les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 16 juillet 2026;
- les intérêts seront payables semi annuellement, le 16 janvier et le 16 juillet de chaque année;
- les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, c. D-7);
- les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
- CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
- CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
- CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DE L'ENVOLEE
13845, BOUL. DE CURE LABELLE
MIRABEL, QC
J7J 1A1

- Que les obligations soient signées par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère). La Ville de Blainville, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2032 à 2036, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 1658, 1659, 1665, 1667, 1670, 1672, 1687 et 1692 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 16 juillet 2026), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2037 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 1658, 1659, 1665, 1667, 1670, 1672, 1687 et 1692 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **dix (10) ans** (à compter du 16 juillet 2026), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
CE-2026-06-098**

**MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR UNE
ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ VISANT L'ACQUISITION ET
L'INSTALLATION DE LUMINAIRES DÉCORATIFS DE RUE ET DE
TERRAINS SPORTIFS
À LA TECHNOLOGIE DEL AVEC SERVICES CONNEXES**

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ) offre à la Municipalité la possibilité d'adhérer au Regroupement d'achats relatifs à un service clé en main visant la conversion de luminaires décoratifs et/ou de terrains sportifs, en luminaires à technologie DEL pour les années 2026-2027-2028 et 2029;

ATTENDU QUE la Ville de Blainville désire participer à l'étude d'opportunité effectuée par Énergère (Phase 1), sans frais ni obligation, afin d'obtenir l'estimation des coûts du projet;

ATTENDU les dispositions de l'article 14 de la *Loi sur les contrats des organismes municipaux* (RLRQ, c. C 65.01).

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes;

QUE la Ville de Blainville confirme son adhésion au Regroupement d'achats [ECLA-SPORT-2025 et/ou ECLA-DECO-2025] visant l'acquisition et l'installation de luminaires de terrains sportifs à la technologie DEL avec services connexes et/ou acquisition et installation de luminaires décoratifs de rue à la technologie DEL avec services connexes pour la durée du contrat;

QUE les produits requis ainsi que les quantités nécessaires pour répondre aux besoins de la Ville de Blainville soient ceux indiqués dans la fiche d'inscription dûment remplie à cet effet;

QUE la Ville de Blainville mandate l'UMQ pour accomplir tous les actes requis afin d'assurer la conduite du processus d'appel d'offres, incluant l'attribution du contrat, le cas échéant, ainsi que les suivis relatifs à l'administration de la lettre de garantie irrévocable et des garanties d'exécution et obligations de l'entrepreneur pour salaires matériaux et services si requis pour et au nom des organismes municipaux participants;

QU'en adhérant au Regroupement d'achats, la Ville de Blainville s'engage à en respecter intégralement les termes et conditions du contrat attribué comme si elle avait elle-même contracté directement avec l'attributaire;

QUE dans le cadre du mandat confié à l'UMQ, une redevance est exigible, laquelle est calculée sur le montant net (avant taxes) des achats facturés à la Ville, selon les modalités suivantes :

- Pourcentage de 3,50 %, ainsi que, le cas échéant, des frais pour services complémentaires facturés directement au Participant, engagé ou potentiel, applicable aux organisations membres de l'UMQ, lorsque requis par l'organisme municipal participant;
- Pourcentage de 4,50 %, ainsi que, le cas échéant, des frais pour services complémentaires facturés directement au Participant, engagé ou potentiel, applicable aux organisations non-membres, lorsque requis par l'organisme municipal participant;

QUE les sommes perçues à titre de redevance servent pour couvrir les frais liés à la gestion, à la coordination et à l'exécution du mandat;

QUE la redevance fasse partie intégrante du montant facturé et soit perçue par l'attributaire pour le compte de l'UMQ et ce, à chaque émission de facture;

QUE la présente résolution constitue une entente confirmant les modalités du mandat confié à l'UMQ conformément à l'article 14 de la *Loi sur les contrats des organismes municipaux* (RLRQ, c. C-65.01) ainsi qu'à l'article 2130 du *Code civil du Québec* confirmant les modalités du mandat.

QUE le directeur du Service des travaux publics soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION... CE-2026-06-099	MODIFICATION DE CONTRAT DOSSIER SA2024-007 P SERVICES DE PLOMBIER SUR DEMANDE ANNÉE 2025-2026
---	--

ATTENDU QUE par sa résolution **2024-12-619**, adoptée le 10 décembre 2024, le conseil renouvelait le contrat de la compagnie **AV-TECH INC.** pour les services de plombier sur demande, pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026;

ATTENDU QU'un montant supplémentaire est requis pour les derniers travaux réalisés dans le cadre du contrat.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et résolu d'autoriser une dépense additionnelle de **5 859,99 \$ taxes incluses**, dans le cadre du contrat **SA2024-007 P** pour les services de plombier sur demande, pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026, de modifier le contrat en conséquence et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les postes budgétaires *02.811.00.531, 02.816.00.531, 02.818.00.531 et 02.820.00.531*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION... CE-2026-06-100	RECONNAISSANCE POUR FIN D'EXEMPTION DE TAXES 900, RUE DE LA MAIRIE FONDATION LE PILIER
---	---

ATTENDU QUE l'organisme **FONDATION LE PILIER** exploite un immeuble au 900, rue de la Mairie à Blainville qui accueille une ressource d'hébergement transitoire destinée à des personnes présentant des limitations cognitives et physiques, nécessitant un encadrement adapté ainsi qu'un soutien dans leur quotidien, la Maison Martin-Matte;

ATTENDU QUE l'organisme **FONDATION LE PILIER** détient une reconnaissance aux fins d'exemption de taxes foncières depuis 2017 pour l'immeuble;

ATTENDU QUE l'organisme **FONDATION LE PILIER** a déposé en avril 2026, à la *Commission municipale du Québec (CMQ)*, dans le cadre de la révision périodique, une demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes pour l'immeuble situé au 900, rue de la Mairie à Blainville;

ATTENDU QUE la *Commission municipale du Québec (CMQ)* a transmis à la Ville de Blainville, conformément aux articles 243.23 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale*, une copie de la demande de l'organisme afin de connaître son opinion sur celle-ci.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et résolu d'appuyer la demande de reconnaissance déposée par **FONDATION LE PILIER**, en avril 2026, à la *Commission municipale du Québec (CMQ)* aux fins d'exempter de toutes taxes foncières l'immeuble situé au 900, rue de la Mairie à Blainville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
CE-2026-06-101

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT
DOSSIER SA2024-014 P
REPRODUCTION DE MARQUES SUR LA CHAUSSÉE

ATTENDU QUE par sa résolution **2024-03-134** adoptée le 19 mars 2024, le conseil acceptait la plus basse soumission conforme de la compagnie **LIGNES-FIT INC.** pour la reproduction de marques sur la chaussée pour la période du 1^{er} mai 2024 au 30 novembre 2024;

ATTENDU QUE le contrat prévoit deux (2) options de renouvellement d'une année chacune, pouvant être exercées au choix de la Ville et qu'en 2026, il s'agit de la dernière année de renouvellement;
ATTENDU QUE le *Service des travaux publics* recommande de renouveler le contrat.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et résolu de renouveler le contrat de la compagnie **LIGNES-FIT INC.** pour la reproduction de marques sur la chaussée pour la période du 1^{er} mai 2026 au 30 novembre 2026, au montant de **165 091,86 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.355.00.529.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
CE-2026-06-102

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT
DOSSIER SA2024-058 P
SERVICES DE CONCIERGERIE À L'HÔTEL DE VILLE,
À LA BIBLIOTHÈQUE PAUL-MERCIER, À LA ZONE LOISIRS-
JEUNESSE ET À LA MAISON DES ASSOCIATIONS

ATTENDU QUE par sa résolution **2024-09-486** adoptée le 17 septembre 2024, le conseil acceptait la plus basse soumission conforme de la compagnie **F.D. MAINTENANCE 2011 INC.** pour les services de conciergerie à l'Hôtel de ville, à la Bibliothèque Paul-Mercier, à la Zone Loisirs-Jeunesse et à la Maison des associations pour la période du 4 octobre 2024 au 3 octobre 2025;

ATTENDU QUE le contrat prévoit deux (2) options de renouvellement d'une année chacune, pouvant être exercées au choix de la Ville et qu'en 2026, il s'agit de la dernière année de renouvellement;

ATTENDU QUE le *Service des travaux publics* recommande de renouveler le contrat.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et résolu de renouveler le contrat de la compagnie **F.D. MAINTENANCE 2011 INC.** pour les services de conciergerie à l'Hôtel de ville, à la Bibliothèque Paul-Mercier, à la Zone Loisirs-Jeunesse et à la Maison des associations pour la période du 4 octobre 2026 au 3 octobre 2027, au montant de **153 656,86 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les postes budgétaires 02.811.00.531, 02.817.00.531, 02.823.00.531 et 02.824.00.531.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
CE-2026-06-103

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT
DOSSIER SA2025-009-1 P
FOURNITURE ET LIVRAISON DE PRODUITS D'ENTRETIEN
MÉNAGER – ANNÉE 2026-2027

ATTENDU QUE par sa résolution **CE-2025-09-041** adoptée le 25 septembre 2025, le comité exécutif acceptait la plus basse soumission conforme des compagnies **GRUPE DISSAN INC. (SANI DÉPÔT)** pour le lot #1 et **RALIK, DIVISION D'IMPÉRIAL DADE CANADA INC.** pour le lot #2, pour la période 2025-2026;

ATTENDU QUE le contrat prévoit une (1) option de renouvellement d'une année, pouvant être exercée au choix de la Ville;

ATTENDU QUE le *Service des finances* recommande de renouveler le contrat.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et résolu de renouveler les contrats pour la fourniture et la livraison de produits d'entretien ménager pour la période du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027, comme suit :

- **GROUPE DISSAN INC. (SANI DÉPÔT)** pour le lot 1 (option B), au montant de **23 462,03 \$ taxes incluses**;
- **RALIK, DIVISION D'IMPÉRIAL DADE CANADA INC.** pour le lot 2, au montant de **34 815,75 \$ taxes incluses**.

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 04.140.40.000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
CE-2026-06-104**

**RENOUVELLEMENT DE CONTRAT
DOSSIER SA2025-070 P
SERVICES DE CONCIERGERIE À LA CASERNE NORD
ANNÉE 2026-2027**

ATTENDU QUE par sa résolution **CE-2025-09-029** adoptée le 4 septembre 2025, le comité exécutif acceptait la plus basse soumission conforme de la compagnie **F.D. MAINTENANCE 2011 INC.** pour les services de conciergerie à la caserne nord pour la période du 27 octobre 2025 au 25 octobre 2026;

ATTENDU QUE le contrat prévoit deux (2) options de renouvellement d'une année chacune, pouvant être exercées au choix de la Ville et qu'en 2026, il s'agit de la première année de renouvellement;

ATTENDU QUE le *Service des travaux publics* recommande de renouveler le contrat.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et résolu de renouveler le contrat de la compagnie **F.D. MAINTENANCE 2011 INC.** pour les services de conciergerie à la caserne nord pour la période du 26 octobre 2026 au 24 octobre 2027, au montant de **56 477,94 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.812.00.531.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
CE-2026-06-105**

**RENOUVELLEMENT DE CONTRAT
DOSSIER SA2025-072-1 P
FABRICATION, ENTRETIEN ET DÉNEIGEMENT DES PATINOIRES ET
LIEUX AVOISINANTS
ANNÉE 2026-2027**

ATTENDU QUE par sa résolution **CE-2025-12-072** adoptée le 4 décembre 2025, le comité exécutif acceptait la plus basse soumission conforme de la compagnie **FONTAINE PAYSAGISTE INC.** pour la fabrication, l'entretien et le déneigement des patinoires et lieux avoisinants pour la période du 1^{er} décembre 2025 au 30 avril 2026;

ATTENDU QUE le contrat prévoit une (1) option de renouvellement d'une année, pouvant être exercée au choix de la Ville.

ATTENDU QUE le *Service des travaux publics* recommande de renouveler le contrat.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et résolu de renouveler le contrat de la compagnie **FONTAINE PAYSAGISTE INC.** pour la fabrication, l'entretien et le déneigement des patinoires et lieux avoisinants, pour la période du 15 octobre 2026 au 30 avril 2027, au montant de **125 285,96 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.755.00.542.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
CE-2026-06-106**

**RENOUVELLEMENT DE CONTRAT
DOSSIER SA2025-096 P
DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS DE PARCS
ANNÉE 2026-2027**

ATTENDU QUE par sa résolution **CE-2025-12-074** adoptée le 4 décembre 2025, le comité exécutif acceptait la plus basse soumission conforme de la compagnie **9268-4737 QUÉBEC INC. (SAM EXTÉRIEUR 2012)** pour le déneigement des stationnements de parcs pour la période du 1^{er} décembre 2025 au 30 avril 2026;

ATTENDU QUE le contrat prévoit une (1) option de renouvellement d'une année, pouvant être exercées au choix de la Ville;

ATTENDU QUE le *Service des travaux publics* recommande de renouveler le contrat.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et résolu de renouveler le contrat de la compagnie **9268-4737 QUÉBEC INC. (SAM EXTÉRIEUR 2012)** pour le déneigement des stationnements de parcs pour la période du 15 octobre 2026 au 30 avril 2027, au montant de **23 875,25 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.755.00.542.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
CE-2026-06-107**

SUSPENSION SANS SOLDE DE L'EMPLOYÉ NO 103505

ATTENDU les événements reprochés à l'employé no. **103505**;

ATTENDU la recommandation de la directrice du Service des ressources humaines en date du 28 mai 2026.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et résolu d'ordonner la suspension sans solde pour une durée d'un (1) jour, de l'employé no. **103505**, laquelle devant être purgée à la date déterminée par le directeur du service concerné.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
CE-2026-06-108**

**VENTE D'UN BIEN PAR APPEL D'OFFRES VIA LE
CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES
DOSSIER AO 26-0008**

ATTENDU QUE la division de l'approvisionnement a fait appel au service de la gestion et de la disposition des biens du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour la vente d'un bien qui n'est plus nécessaire ou utile aux activités de la Ville.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et résolu :

D'AUTORISER la vente du lot du dossier AO 26-0008 composé d'un article pour un montant de **21 977,00 \$**, taxes non applicables, de la façon suivante :

<u>Lot</u>	<u>Description</u>	<u>Fournisseur</u>	<u>Prix</u>	<u>Frais de gestion</u>
#1	Souffleuse en attachement, diesel Marque : Larue Modèle : D65-3 Série : D65182 Ident. : SOU-026 Odomètre : 918 hrs Année : 2012 Problème connu : tête de moteur enlevée et problème d'arbre à came Sans garantie	Garage Diesel MJO inc.	21 977,00 \$	10 %

D'AUTORISER la directrice du Service des finances et trésorière à déposer le revenu de ces ventes au poste budgétaire 01.233.50.000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
CE-2026-06-109

VENTE D'UN BIEN PAR APPEL D'OFFRES VIA LE
CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES
DOSSIER AO 26-0129

ATTENDU QUE la division de l'approvisionnement a fait appel au service de la gestion et de la disposition des biens du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour la vente d'un bien qui n'est plus nécessaire ou utile aux activités de la Ville.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et résolu :

D'AUTORISER la vente du lot du dossier AO 26-0129 composé d'un article pour un montant de **435,25 \$**, taxes non applicables, de la façon suivante :

<u>Lot</u>	<u>Description</u>	<u>Fournisseur</u>	<u>Prix</u>	<u>Frais de gestion</u>
#1	Scie à béton à conducteur marchant pour lames aux diamants de 14 po Moteur Honda GX390 Marque : MD Diamond Modèle : MK-2020 Série : 581940 Année : 2004 Condition inconnue, sans garantie	Francis Côté Pelletier	435,25 \$	35 %

D'AUTORISER la directrice du Service des finances et trésorière à déposer le revenu de ces ventes au poste budgétaire 01.233.50.000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
CE-2026-06-110

VENTE DE PANNEAUX POUR MARCHÉ DE NOËL À LA VILLE DE
SAINT-LIN-LAURENTIDES

ATTENDU l'offre reçue de la **VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES** pour l'acquisition de panneaux qui ne sont plus nécessaires ou utiles aux activités de la Ville.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et résolu d'autoriser la vente de 95 panneaux au prix total de **3 000,00 \$, taxes incluses**, à la **VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à déposer le produit de cette vente au poste budgétaire 01.233.91.000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
CE-2026-06-111

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et résolu que la séance soit levée à 14 h 35.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(S) Liza Poulin

PRÉSIDENTE

(S) Patrick St-Amour

SECRÉTAIRE